



Syndicat National
Force Ouvrière
des **Cadres** des
Organismes Sociaux

La lettre de La Michodière

N°38-2023 – 7 décembre 2023

Lettre d'information éditée par le SNFOCOS sous le N° de Commission Paritaire 3 941 D 73 S
Bruno Gasparini, Directeur Gérant



EDITO

LA SÉCU N'EST PAS UNE FONCTION PUBLIQUE, MAIS ELLE EST « ÉTATIQUE »

Voilà 3 mois que la tutelle nous tourne le dos, nous boude, ou nous méprise suivant les qualificatifs des uns ou des autres au sein de l'intersyndicale. En réalité, les décideurs sont les payeurs et les conseillers n'ont même pas à nous écouter.

J'en veux pour preuve la réponse récente ministérielle au combat SNFOCOS aux côtés des travailleurs sociaux en CARSAT, CAF et UGECAM : « **L'Etat n'est pas l'employeur**, et donc ne garantira pas la revalorisation salariale des Assistants de Services Sociaux qui relève de la négociation sur les classifications. En revanche, **l'Etat est le payeur** et n'octroiera aucune enveloppe pour le Ségur ou pour les niveaux spécifiques des ASS ».

Responsables (financiers), mais pas coupables.

Le gouvernement maîtrise les dépenses et étrangle les vocations évanescentes des salariés de la Sécu qui vont « démissionner à tour de bras ».

Le SNFOCOS a combattu avec conviction et force en intersyndicale, malgré les murs de béton sur son chemin. Qui n'a pas cru à **la chute des murs dans l'histoire** ?

Les salaires seront à la négociation de nouveau à l'Ucanss le 19 décembre prochain : nous appelons à la **mobilisation locale** dans les organismes au travers d'assemblées générales, pouvant aller jusqu'à la grève par organisme ...

Si le **combat pour les salaires et la valeur du point** n'est pas près de s'interrompre, le **SNFOCOS** va bientôt sortir de l'intersyndicale et **partir à la conquête** d'autres acquis en recherchant les **revalorisations des titres repas, des indemnités de télétravail, des primes de transports, des participations « employeur »** à la **complémentaire santé** et des **rebasages de nos coefficients** au sein de **nouvelles classifications**.

Maintenant, il va falloir avancer et enfin gagner !

Bruno Gasparini, Secrétaire Général du SNFOCOS

SOMMAIRE

Page 1 : Edito du SG

La Sécu n'est pas une fonction publique, mais elle est « étatique »

Page 2 : Salaires

Communiqué

intersyndical – 30

novembre – Le mépris

Page 3 : Réunion des

cadres SNFOCOS des

Régions Bretagne, Centre,

Normandie et Pays de la

Loire Compte rendu

Pages 4 et 5 : Journée CSE

à la Confédération FO

Retour sur le 5 décembre

2023

Pages 6 à 8 : CSE Résultats

des élections

Page 9 : CSE – Webinaire

organisé par le SNFOCOS

Page 10 : Communiqué

FO – Journée

internationale des droits

des personnes

handicapées 2024 – FO

s'engage !

Page 11 : Agenda



SALAIRES

COMMUNIQUÉ INTERSYNDICAL

30 NOVEMBRE – LE MÉPRIS



30 NOVEMBRE : LE MÉPRIS

Les Fédérations avaient demandé un rendez-vous à la Première Ministre Elisabeth Borne le 30 novembre pour défendre les revendications des agents de Sécurité Sociale sur les salaires :

-> La compensation de la perte du pouvoir d'achat par une augmentation significative de la valeur du point au 1er janvier 2023 qui, a minima, tienne compte du niveau d'inflation ;

-> L'attribution d'enveloppes budgétaires spécifiques permettant entre autres, la revalorisation des coefficients, la reconnaissance des compétences et le déroulement de carrière, communiquées en amont de l'ouverture des négociations portant sur les trois classifications des emplois et des rémunérations, Employés et Cadres, Praticiens Conseils et Agents de Direction.

-> Le relèvement de la part employeur à 60 % dans le financement de la complémentaire santé, avec un budget complémentaire de 34 millions d'Euros soit 0,6 % de la masse salariale.

A cette occasion, un rassemblement a été organisé, et finalement autorisé, à environ 400 mètres de Matignon. Une centaine de militants étaient présents, attendant l'obtention de l'entrevue avec la Première Ministre dont la demande avait été réitérée par un courrier du 23 novembre demeuré sans réponse.

La Première Ministre a refusé de recevoir les Fédérations, ou même de les faire recevoir par un membre de son cabinet. Au motif des dispositions de sécurité prise dans le contexte international, il n'a même pas été accepté qu'une délégation des Fédérations puisse se présenter devant l'hôtel Matignon.

Cette situation illustre une nouvelle fois le parfait mépris dont le gouvernement fait preuve vis-à-vis des agents de Sécurité Sociale et de leurs revendications pourtant urgentes et vitales. En refusant de recevoir les Fédérations, non seulement Mme Elisabeth Borne réaffirme des orientations aux conséquences dramatiques pour les agents mais elle n'en assume même pas la responsabilité.

Nous n'acceptons pas !

Dans ce contexte, il est plus que jamais important de préparer les conditions d'une grève massive le **19 décembre prochain**, jour de la première RPN Salaires 2024, avec rassemblement devant l'Ucanss. Les Fédérations incitent pour cela, partout où c'est possible à l'organisation de tournées de service et à des tenues d'AG dans les organismes.

RÉUNION DES CADRES SNFOCOS DES RÉGIONS BRETAGNE, CENTRE, NORMANDIE ET PAYS DE LA LOIRE

COMPTE RENDU

Après la réussite des précédentes réunions Interrégionales organisées depuis 4 ans à Rennes et à Angers, c'est avec grand plaisir qu'une quinzaine de cadres SNFOCOS des régions Pays de la Loire, Normandie, Centre et Bretagne se sont réunis à Caen les 29 et 30 novembre.

Un format inédit de réunion organisé par les Délégués régionaux et Christophe Rabot, Secrétaire national, qui a permis aux cadres de ces 4 régions de se rencontrer en présence de notre Secrétaire général Bruno Gasparini.

La diversité des organismes et des métiers représentés, la richesse des différentes expériences ont permis d'échanger et d'éclairer nos plans d'actions syndicales sur les problématiques d'actualité et de perspective des branches Recouvrement, Maladie et Famille.



Bruno ayant dû quitter la réunion le 30 matin pour se rendre à Paris pour l'entretien demandé par l'Intersyndicale à Matignon, Christophe a échangé avec les participants sur la thématique des prochaines négociations « Classification », avec un retour sur le projet FO, les revendications et les lignes rouges du SNFOCOS ainsi qu'un historique des négociations auxquelles il a participé depuis 2014.

Nous remercions encore Sophie Ruel, déléguée régionale de la Normandie, et toute son équipe pour la qualité, à moindre coût, de l'organisation de cette réunion.

Une prochaine réunion entre nos régions est d'ores et déjà planifiée en septembre 2024.

Sophie Ruel et Christophe Rabot



Syndicat National Force Ouvrière
des Cadres des Organismes Sociaux



JOURNÉE CSE À LA CONFÉDÉRATION FO

RETOUR SUR LE 5 DÉCEMBRE 2023

Cette journée qui avait lieu au siège de la Confédération FO à Paris a rassemblé près de 170 camarades. Rendez-vous annuel des élus FO, elle avait pour but de tirer le bilan des CSE après leur première mise en place et des renouvellements en cours.

Le SNFOCOS a envoyé une délégation de 10 personnes à cette journée qui s'est articulée autour de 2 tables rondes : « Centralisation et perte de proximité de la représentation du personnel » et « Déficit d'attractivité du mandat d'élu du CSE »

Après être revenu sur la fusion des IRP en une instance unique à la suite des ordonnances de 2017 et leur mise en place au plus tard au 31 décembre 2019, ainsi que sur les objectifs de cette réforme (rationalisation des instances), **la 1^{ère} table ronde a évoqué la centralisation et la perte de proximité de la représentation du personnel.** L'occasion pour les intervenants de faire une approche sociologique de l'implantation des CSE.

La mise en place des CSE a remis en cause le modèle établi en France de spécialisation des IRP. La centralisation a eu pour objet de rationaliser les moyens (humains et heures de délégation) mais on a oublié la complexité des grandes entreprises dans lesquelles la spécialisation des instances permettait une représentation. Cette centralisation a des impacts aussi sur les implantations au niveau des départements et sur la représentativité. On constate depuis 2019 une baisse des instances élues même si la place des syndicats se stabilise (une étude de la DARES sera bientôt publiée à ce sujet).

La question du lien entre la disparition des CHSCT et l'éloignement des acteurs de la santé a été abordée. Ces questions de santé sont désormais gérées par le CSE qui s'appuie sur les CSSCT mais a moins de place et de savoir-faire pour les traiter, du fait de la diminution du nombre d'élus et d'heures de délégation ainsi que de l'éloignement du terrain. Le CSE tel qu'il est aujourd'hui complexifie la prise en charge de toutes ces questions (engorgement des réunions de CSE qui ne peuvent pas traiter tous les sujets).

Au sujet de la CSSCT, la réforme en a fait une forme hybride qui n'est plus une instance mais une simple commission (pas de PV, pas de CR). Face à ce constat il faut donc renforcer la présence sur le terrain mais comment rompre avec la centralisation du CSE ? Des outils juridiques existent : le CSE d'établissement plus local et plus proche des salariés, les représentants de proximité et la représentation syndicale. Dans tous les cas il faut 1 accord et dérouler une négociation loyale. Pour cela il est nécessaire d'apporter une culture syndicale aux personnes membres du CSE.

Et il faut aussi créer des CSSCT de manière conventionnelle là où elles ne sont pas obligatoires, et pour lutter contre la crise d'engagement et de proximité former les élus sur les questions de santé et sécurité. Faisant ainsi des CSSCT un préalable pour faire remonter les problématiques au CSE (écrire des projets d'avis notamment, préparer un ODJ, mettre en place un secrétaire de commission et faire des comptes rendus des commissions).

La présence et le rôle de l'inspecteur du travail au sein des instances représentatives du personnel ont été présentés : il s'agit d'un double rôle, avec des missions de contrôle pour faire appliquer la réglementation et un rôle de conseil. En effet un inspecteur du travail peut assister aux réunions de CSE et de CSSCT (mais



comme le corps les inspecteurs du travail a subi une réduction d'effectif ils ne peuvent pas se déplacer souvent, il faut alors les alerter en cas de situation de blocage). Il est conseillé pour aiguiller l'inspection du travail de tout mettre par écrit (PV reflétant la fidélité des échanges).

La 2^{ème} table ronde a démarré sur le thème de la perte d'attractivité du mandat d'élu du CSE, du fait de la réduction des moyens et de la concentration de la charge de travail principalement. Il est donc difficile de trouver des candidats pour tenir ces mandats. Bien souvent la recette c'est le travail de terrain des organisations syndicales au sein des entreprises et la proximité quand elle est possible. Il faut aussi pouvoir former ces candidats. Et notamment à la question environnementale qui élargirait ainsi les prérogatives du CSE. FO traite déjà de cette question, pour laquelle les jeunes générations sont fortement impliquées mais il s'agit d'un sujet sociétal et FO traite de sujets sociaux. Le CSE ne va pas se substituer à l'employeur pour les questions environnementales mais doit pouvoir avoir la capacité de se positionner sur ces sujets. Un guide pour outiller les militants est en cours. FO a choisi de défendre les conditions de travail dans la dimension environnementale.

La deuxième partie de cette table ronde a traité du regain d'attractivité souhaitable du mandat d'élu, et notamment de la limitation à trois mandats successifs (innovation des ordonnances de 2017). Il est donc impossible d'exercer plus de 3 mandats successifs au CSE, cela rompt avec la volonté d'avoir des élus polyvalents et rentre dans une logique de professionnalisation des élus. Est-ce que mettre fin à cette limitation est possible ? On peut obtenir la levée de cette limitation dans les entreprises de moins de 50 salariés en négociant, et par le biais d'un protocole d'accord préélectoral dans les entreprises de 50 à 300 personnes en négociant une clause levant cette limitation. Au-delà, en l'état actuel du droit il n'y a pas de manière de négocier une éviction de cette limitation.

Cette limitation s'impose aux élus titulaires et suppléants mais pas aux représentants de proximité ni au DS.

La seule chose possible est donc de demander l'augmentation du nombre d'élus et d'améliorer le volume d'heures de délégation dans le protocole d'accord préélectoral.

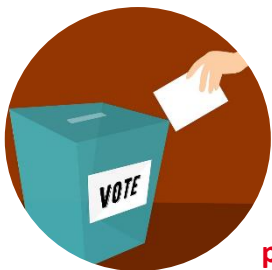


Il faut donc réfléchir à d'autres changements, comme faire monter en compétences l'élu suppléant (négocier dans un accord collectif qu'il puisse assister aux réunions selon leur nature ou lui donner une place dans la CSSCT). Il faut aussi travailler sur la formation, et FO par le biais du CFMS forme des militants tout au long de l'année (930 stages par an dans les UD, dont 80 dédiés aux élus CSE qu'ils soient titulaires ou suppléants).

La table ronde s'est terminée par un exposé sur le rôle de l'expertise et pour le CSE, d'y avoir recours lorsqu'elle se justifie.

Le Secrétaire Général de FO, Frédéric Souillot a clôturé cette journée dédiée aux CSE en revenant sur leur importance, et celle de la représentativité. Il nous a communiqué les premiers résultats obtenus aux élections professionnelles qui se sont tenues depuis septembre dernier (1^{er} renouvellement du CSE) qui sont très bons après une grosse campagne interprofessionnelle de FO. Il reste l'année prochaine encore 20 000 élections CSE à venir.

Karine Gillard, Chargée de communication au SNFOCOS



CSE

RÉSULTATS ÉLECTIONS

Félicitations à nos camarades pour les excellents résultats aux élections professionnelles qui nous sont parvenus. Le travail a payé et les valeurs portées par le SNFOCOS ont fait mouche auprès des cadres de la Sécurité sociale ! Un grand merci à leur engagement qui mène à ces belles victoires. N'hésitez pas à nous faire remonter vos résultats aux élections afin que nous les partagions !

URSSAF AQUITAINE

Avec **83.50%** de participation dans le collège employés et **91.78%** dans le collège cadres, nos collègues nous ont démontré le fort intérêt qu'ils portent à ce moment important de la vie de notre organisme.

Par leurs votes toujours plus nombreux pour nos listes (**plus de 88% des suffrages pour les employés et plus de 66% des suffrages pour les cadres**), ils nous ont permis d'obtenir **7 postes sur 8 dans le collège employés et 4 postes sur 6 dans le collège cadres**.

Ils ont également une nouvelle fois renforcé notre position de **syndicat majoritaire**.

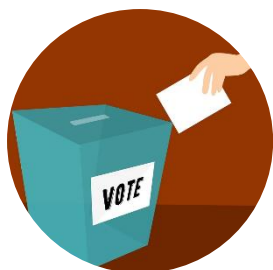
Emmanuelle Lalande, Secrétaire Nationale en charge de la Branche Recouvrement

URSSAF LANGUEDOC ROUSSILLON

FO remporte les élections au CSE pour le collège Cadres avec 33,16 % des votes et 2 élus titulaires et 2 élus suppléants.

CAF 31 HAUTE GARONNE

62,38 % des voix – 10 élus pour 15 postes
8 sur 12 pour le collège employés et 2 sur 3 pour les cadres



CARSAT SUD-EST

LE SNFOCOS TOUJOURS MAJORITAIRE AU SEIN DE LA CARSAT SUD-EST (AVEC 8 SIÈGES SUR 9 À POURVOIR)

C'est avec un immense plaisir que je vous transmets les résultats officiels des élections CSE 2023 pour le collège cadres au sein de la CARSAT SUD-EST.

Nous avons traversé 4 années d'un mandat compliqué : une première réforme des retraites à points qui a été annihilée par l'arrivée du Covid et sa succession de confinements et déconfinements, puis la réforme des retraites qui nous a énormément mobilisés.

Au-delà des 4 années de travail effectuées par toute l'équipe du Snfocos, avec un taux de participation de 80,35 % dans le collège des cadres titulaires, nous pouvons dire que le Snfocos a été plébiscité et a remporté une très belle victoire.

9 sièges à pourvoir

Collège des cadres titulaires	
Nbre d'électeurs	720
Nbre de votants	579
Bulletins blancs	27
Suffrages exprimés	552

	Nbre de voix	Suffrages exprimés	<u>Sièges pourvus</u>
SNFOCOS	384	70%	8
CGT	95	17%	1
CFE-CGC	45	8%	
CFDT	20	4%	
CFTC	8	1%	

552

Collège des cadres suppléants	
Nbre d'électeurs	720
Nbre de votants	578
Bulletins blancs	29
Suffrages exprimés	549

Nbre de voix	Suffrages exprimés	<u>Sièges pourvus</u>
--------------	--------------------	-----------------------

SNFOCOS	372	68%	7
CGT	102	18%	2
CFE-CGC	46	8%	
CFDT	19	3%	
CFTC	10	2%	

549

Collège cadres titulaires

	2019		2023	
SNFOCOS	7	77,78%	8	88,89%
CGT	2	22,22%	1	11,11%
<i>Sièges à pourvoir</i>	9		9	

Côté employés, nos camarades de FO :

Collège employés titulaires

	2019		2023	
FO-FEC	7	58%	7	64%
CGT	5	42%	3	27%
CFDT		0	1	9%
<i>Sièges à pourvoir</i>	12		11	

En 2019, il y avait 12 sièges à pourvoir, en 2023 il n'en reste plus que 11 à pourvoir en raison de la baisse des effectifs au sein de la CARSAT.

C'est une magnifique victoire qui vient récompenser nos efforts et notre investissement collectif ! Bravo et félicitations à nos nouveaux élus et à toute l'équipe !!

Une victoire appelle d'autres victoires !!

Mes camarades je suis sûr que vos élections en cours seront également un succès nous permettant de réaffirmer le SNFOCOS comme le syndicat majoritaire au sein des organismes sociaux



VIVE LE SNFOCOS !

Stéphane Paulet et toute l'équipe SNFOCOS de la CARSAT SUD-EST



CSE

WEBINAIRES ORGANISÉS PAR LE SNFOCOS INSCRIVEZ-VOUS !



Syndicat National Force Ouvrière
des Cadres des Organismes Sociaux

LE SNFOCOS ORGANISE DES WEBINAIRES SUR LE CSE

INSCRIVEZ-VOUS !

A la demande de plusieurs adhérents, le SNFOCOS va organiser différents webinaires concernant le CSE. Il est primordial que le SNFOCOS soit présent au sein des CSE de nos établissements, d'où la mise en place de ces webinaires qui traiteront de différents points :

- LES MISSIONS DU CSE
- POURQUOI SE PRÉSENTER ?
- LA MISE EN PLACE D'UNE CAMPAGNE ÉLECTORALE
- LE RÔLE DU DS
- LE RÔLE DU REPRESENTANT SYNDICAL AU CSE
- LE RÔLE DU RÉFÉRENT HARCÈLEMENT



Ces webinaires à destination de tous les adhérents dureront environ 1H30 et permettront un échange important entre nous et nous tenterons de répondre à vos questions et interrogations que vous soyez déjà élu ou en réflexion pour vous présenter.

Afin de permettre un moment d'échanges constructifs, après les sessions de septembre et d'octobre derniers nous vous proposons une nouvelle date :

- JEUDI 7 DÉCEMBRE 2023 DE 16H30 à 18H00



Pour vous inscrire, il vous suffit d'envoyer un mail à l'adresse dédiée : webinaire.snfocos@gmail.com pour qu'on vous communique le lien Teams.

Ces webinaires seront réalisés par Christophe Rabot, Jean-Philippe Bourel et Jérôme Aubert. Si vous avez des interrogations, n'hésitez pas à nous interpeller sur l'adresse mail dédiée à ces webinaires : webinaire.snfocos@gmail.com

Au plaisir de vous rencontrer lors de ces réunions.

WEBINAIRES

CSE

webinaire.snfocos@gmail.com



Prochaine session : le 7 décembre de 16h30 à 18h00



COMMUNIQUÉ FORCE OUVRIÈRE

JOURNÉE INTERNATIONALE DES DROITS DES PERSONNES HANDICAPÉES 2024 : FO S'ENGAGE !



Communiqué de presse

Journée internationale des droits des personnes handicapées 2024 : FO s'engage !

Contacts :

Anne BALTAZAR

Conseillère confédérale
chargée du Handicap

Secrétariat général

✉ abaltazar@force-ouvriere.fr
☎ 01.40.52.85.59

Branislav RUGANI Secrétaire confédéral

Secteur International, Europe

✉ brugani@force-ouvriere.fr
☎ 07.81.16.76.85

La journée internationale des droits des personnes handicapées, s'est tenu le 3 décembre. C'est l'occasion de faire le point sur les initiatives syndicales en faveur des droits et des intérêts des travailleurs handicapés et de mettre en lumière les discriminations sur les lieux de travail ou encore dans l'emploi. En France, le handicap reste le premier objet de saisine du Défenseur des droits.

La Confédération Syndicale Internationale (CSI) alerte sur les conclusions préliminaires du prochain rapport des Nations-Unies sur le handicap et le développement qui indiquent que le monde est de moins en moins en mesure de pouvoir réaliser les objectifs de développement durable pour les personnes handicapées. La CSI appelle les gouvernements du monde entier à redoubler d'efforts pour réaliser les engagements pris dans le cadre de la Convention des Nations-Unies relative aux droits des personnes handicapées.

La Confédération Force Ouvrière et l'ensemble de ses structures continuent de s'engager au quotidien en faveur des travailleurs handicapés. Le 7 novembre dernier, le réseau FO Handicap s'est réuni pour lancer un nouveau guide pratique à l'attention des militants et responsables syndicaux. La confédération a de nouveau pris part à la journée des DuoDays le 23 novembre.

Enfin, Force Ouvrière a coorganisé un séminaire de travail dans le cadre du projet de la Confédération Européenne des Syndicats intitulé « Les syndicats contre les discriminations » sur la thématique du handicap le 30 novembre et le 1er décembre pour rappeler le rôle central de la négociation collective et du dialogue social pour lutter contre les discriminations auxquelles font trop souvent face les travailleurs handicapés dans l'emploi et sur les lieux de travail.

Paris, le 4 décembre 2023



Syndicat National Force Ouvrière
des **Cadres** des **Organismes Sociaux**



Syndicat National Force Ouvrière
des Cadres des Organismes Sociaux

POUR ADHÉRER AU SNFOCOS

Contactez le syndicat SNFOCOS présent dans votre organisme ou à défaut, le
SNFOCOS National : 2 rue de la Michodière 75002 Paris 01 47 42 31 23

snfocos@snfocos.fr ou adhérez via le formulaire en ligne sur <https://snfocos.org/adherer/>

AGENDA

7 décembre 2023 :
Webinaire CSE
SNFOCOS

19 décembre 2023 :
CPP ADD

RPN Négociation
Salariale 2024

**Mobilisation pour
les salaires**

NOS PARTENAIRES



SUIVEZ-NOUS SUR LES RÉSEAUX SOCIAUX



NOS PHOTOS SONT SUR [FLICKR](#)

